1997.04.10

LE SAINT-SIEGE

Discours à l'Ambassadeur d'ISRAËL, S.E.M. Aharon LOPEZ*

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres qui vous accréditent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'État d'Israël auprès du Saint-Siège. En cette heureuse occasion, je vous exprime ma gratitude pour les souhaits que vous m'avez transmis de la part du Président Ezer Weizman. À mon tour, je vous demande de lui transmettre mes souhaits les meilleurs et je l'assure de ma prière pour votre peuple et pour tous les peuples de Terre Sainte.

Les relations diplomatiques établies en 1994 entre le Saint-Siège et l'État d'Israël représentent un pas important dans la poursuite du processus de normalisation que nous avons entrepris. Ces liens diplomatiques ne peuvent cependant pas être considérés comme une fin en eux-mêmes, car leur but est d'aider à parvenir à ces buts encore plus grands qui sont contenus dans l'Accord fondamental signé à la fin de 1993. L'esprit de cet Accord, la bonne foi et l'engagement qui y sont exprimés, doivent être constamment au premier plan de nos efforts tandis que nous continuons à avancer ensemble sur le chemin de la compréhension mutuelle, de l'amitié et de la coopération.

Beaucoup a déjà été fait pour appliquer les différents Articles de l'Accord fondamental, et j'accueille avec plaisir l'allusion de Votre Excellence à l'« Accord juridique » qui sera bientôt examiné par le gouvernement israélien pour approbation et application. Nous devons manifester notre reconnaissance aux personnes qui, des deux côtés, n'ont pas ménagé leurs efforts pour y parvenir. Je souhaite que « l'Accord juridique » soit signé et ratifié dès que possible, car il représente un instrument juridique de la plus haute importance pour la vie de l'Eglise catholique en Israël et pour les fidèles catholiques qui sont citoyens israéliens. En outre, nous parlons ici d'un pas important pour aider toutes les personnes d'Israël, quelles que soient leur foi religieuse ou Original anglais dans OR, 11 avril 1997 Trad.fr. Dans DC 1997, p. 458-459 leurs différences culturelles, à travailler ensemble, en partenaires égaux, à la construction de la société israélienne. Ceci n'implique rien moins que de placer fermement notre espoir dans le Seigneur et dans la capacité qu'il a donnée à l'homme de répondre à ce qui lui est demandé : « On t'a fait savoir, homme, ce qui est bien, ce que le Seigneur réclame de toi : rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aimer la bonté et de marcher humblement avec ton Dieu » (Mi 6, 7).

Ceci nous amène à ce que vous avez identifié à juste titre comme un défi — et même le grand défi — auquel les peuples du Moyen-Orient doivent faire face : la recherche de la paix. Comme vous l'avez souligné, des progrès ont été accomplis et le Saint-Siège, toujours partisan actif du processus de paix, se réjouit lorsque des résultats positifs se font jour. Cependant, les difficultés et les crises ne manquent pas, qui menacent même maintenant de ruiner le fragile optimisme qui semblait grandir. À cet égard, je renouvelle l'expression de la grave préoccupation qui a été celle du Saint-Siège et de toute la communauté internationale devant l'augmentation des tensions dans une situation déjà délicate et instable. Il y a de sérieux problèmes qui touchent quotidiennement à la sécurité physique des individus, aussi bien Israéliens que Palestiniens, et qui menacent la possibilité de sortir de la spirale apparemment sans fin de l'action, de la réaction et de la contrattaque. C'est là en fait un cercle vicieux auquel on ne peut échapper à moins que toutes les parties agissent avec une bonne volonté et une solidarité véritables. Comme j'en ai fait la remarque au début de cette année: « Tous ensemble, juifs,

chrétiens, musulmans, Israéliens et Arabes, croyants et incroyants, doivent créer et consolider la paix », et cette paix « ne pourra être juste et durable que si elle repose sur le dialogue loyal entre partenaires égaux, dans le respect de l'identité et de l'histoire de chacun, si elle repose sur le droit des peuples à la libre détermination de leur destin, sur leur indépendance et leur sécurité » (Discours au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, 13 janvier 1997, n. 3).

Dans ce contexte, je ne peux manquer de mentionner, ne serait-ce que brièvement, le caractère unique de Jérusalem. La Ville Sainte, la Cité de la Paix, fait partie du patrimoine commun de toute l'humanité, et doit être préservée et sauvegardée pour toutes les générations. Des peuples différents se retrouvent dans les paroles du Psaume : « Priez pour la paix de Jérusalem » (Ps 122, 6). L'Église catholique continuera à jouer le rôle qui lui revient pour encourager la vocation et la mission que le Dieu de la Révélation lui-même a confiées à la Ville Sainte au cours de son histoire complexe et variée. Et lorsque nous pensons à la paix que Dieu souhaite, nous ne pouvons oublier qu'elle comporte la justice, le respect de la dignité de toute personne et la volonté de comprendre les autres.

Le Saint-Siège et l'Eglise catholique dans son ensemble sont profondément engagés dans la coopération avec l'État d'Israël « pour combattre toutes les formes d'antisémitisme et toutes les sortes de racisme et d'intolérance religieuse, et promouvoir la compréhension mutuelle entre les nations, la tolérance entre communautés et le respect de la vie humaine et de sa dignité » (Accord fondamental, Article 2, § 1). Sans aucun doute, on peut et on doit faire davantage dans ces domaines. Ce sont précisément ces efforts renouvelés qui donneront au grand Jubilé de l'An 2000 2 une signification vraiment universelle, qui ne soit pas limitée aux catholiques ou aux chrétiens, mais qui embrasse tous les peuples partout dans le monde. J'ai confiance que les Autorités israéliennes, et leurs homologues palestiniens, feront tout leur possible pour que ceux qui viendront visiter les lieux saints et historiques liés aux trois grandes religions monothéistes soient accueillis dans un esprit de respect et d'amitié. Je nourris le fervent espoir de me trouver parmi ceux qui feront ce pèlerinage, et je suis reconnaissant pour les chaleureuses invitations que je continue de recevoir.

Monsieur l'ambassadeur, tous mes vœux de succès dans votre mission de représentant de votre pays auprès du Saint-Siège. Je vous assure de la coopération des divers services de la Curie romaine dans l'accomplissement de votre haute mission. Pour vous-même et votre pays, je fais mienne la prière de l'ancien auteur biblique : « Que le Seigneur vous découvre sa face et vous apporte la paix ! » (Nb 6, 25).

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.17 p.6.

La Documentation catholique n.2160 pp. 458-459.

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana © Copyright - Libreria Editrice Vaticana 3